

LE TOUR DE CONSENTEMENT DANS LES MATCHS

Contexte

La question du consentement est de plus en plus présente dans le monde de l'improvisation. Ce texte pour but de proposer une méthode simple et concrète pour sensibiliser tou·te·s les joueur·euses à la thématique, à court et à long terme, afin que le soucis du consentement puisse devenir un réflexe naturel dans le contexte des matchs.

Objectifs

A court terme: sensibiliser l'ensemble des joueur·euses d'un match à l'état d'esprit de leurs partenaires, à ce qu'ils peuvent accepter ou non (au même titre que leur sensibilité physique, leurs bobos, etc), afin que l'ambiance soit détendue et le plaisir présent sur et hors scène pendant la soirée.

A long terme: faire cheminer la question du consentement dans l'impro, afin que chaque événement puisse se dérouler dans la confiance, le bien-être et le respect mutuel, en accord avec les valeurs de la FBIA.

Portée

Le tour de consentement est instauré dans tous les matchs organisés par la FBIA pour le championnat adulte, le championnat interunif, le champ libre et les ados.

Déroulement

Le "tour de consentement" se déroulera lors du brief arbitral, une fois que le staff est reparti au travail, lorsque le groupe est déjà plus restreint. Le moment idéal est après l'énumération des catégories (ce qui permet aux joueur·euses de posséder la totalité des infos).

- Il est animé par l'arbitre
- Il commence par un rappel de la base du consentement, au moins les premières fois: chaque geste (baiser, baffe, coup,...) doit être amorcé de manière à ce que l'autre joueur·euse ait le temps de choisir de l'accepter ou le refuser.
- Ensuite vient le moment du "tour de parole" à proprement parler

Prise de parole

- L'idée est de créer un moment protégé où chacun·e peut s'exprimer à son tour, personne par personne, sans se sentir gêné: « C'est votre moment ».

- Le but est que ce moment devienne, à terme, naturel et automatique. La bienveillance est donc prépondérante. L'objectif n'est pas que l'arbitre lance un questionnaire rigide et froid. Il s'agit plutôt de donner l'opportunité à chaque joueur·euses de parler, occasion que chacun·e peut saisir ou non, selon son envie.
- Le tour peut simplement commencer par la question ouverte rituelle de l'arbitre "comment vous sentez-vous aujourd'hui?" La notion d' « aujourd'hui » est importante, car elle souligne le fait qu'on peut changer d'état d'esprit d'un jour à l'autre, c'est l'instant qui compte.
- Des exemples de thèmes de consentement peuvent être éventuellement lancés en début de tour, pour éviter de viser une personne en particulier: « Contacts proches, bisous, baffes, bobos physiques, sujets sensibles, comment vous sentez-vous par rapport à tout cela? »
- La question est ensuite approfondie en faisant un tour des personnes qui souhaitent s'exprimer. C'est une prise de température, avec éventuellement une demande de précision ou une relance par la suite, toujours dans la bienveillance. C'est donc à l'animateur du tour, l'arbitre, que revient la tâche difficile de "sentir" si des questions précises peuvent être abordées ou non, selon l'interlocuteur·trice, le contexte et les réactions.
- Si certaines personnes ne se sentent pas à l'aise mais veulent tout de même faire passer une idée: elles peuvent se confier au préalable à un représentant (coach de banc de préférence, sinon capitaine), qui transmet de manière globale, sans citer de nom. Exemple: « J'ai des joueur·euses qui ne sont pas à l'aise avec l'idée d'être embrassé. »
- Le tour termine par un bref rappel de l'arbitre : « Ce n'est pas parce qu'une personne a livré ses limites acceptables qu'il faut les atteindre, et la nécessité dans l'histoire reste essentielle. »

Après le tour de consentement/ pendant le match

Ce qui a été dit durant le tour de consentement ne peut en aucun cas servir d'argument pour qu'un·e joueur·euse conteste une faute. (« Pourquoi me siffler? Il/elle avait dit qu'il/elle était Ok pour recevoir des baffes. ») Les joueur·euses doivent garder à l'esprit que l'arbitre conserve bien entendu toute son autorité dans ce domaine.

Au-delà de la question des fautes, ce qui a été dit lors du tour de consentement ne justifie non plus en aucun cas des gestes ou comportements jugés déplacés. Les joueur·euses doivent garder à l'esprit que le CA, comme toujours, peut se voir signaler un cas et statuer.